



Baisse du taux horraire pour le même travail

Par **leo33**, le **21/05/2008** à **17:31**

Voilà je travaille par le biais de Adecco à la SAFT à bordeaux. J'ai depuis plus de 2 mois été payé en 2/8 alors que j'ai fait que 2 semaines de 2/8 et le reste en journée. Lundi je reçois un nouveau contrat d'interrim où là je suis donc en horaires journées mais je passe de 11.28 de l'heure à 9.38. Ma question est celle-ci : Ont-ils le droit de rabaisser mon contrat alors que j'ai toujours fait le même travail dans les mêmes horaires, car la boîte d'interrim me sort : beh oui c'est normal vous êtes passé en journée, mais cela fait 2 mois que je suis en journée. Il me semble qu'une loi existe et dit que si un contrat est fait d'une façon il ne peut être réduit par la suite, le point suspicieux est le fait des horaires. Pourtant mon chef à qui j'en ai parlé ne comprend pas non plus, et il me dit toutes les personnes dans notre secteur qui sont de journée sont payées en 2/8, mais que c'est pas lui qui fait les demandes de contrat (Un chef au dessus qui est en vacances, mon chef a tenté d'appeler mais il ne répond pas). Donc je suis dans l'attente et 2e de moins de l'heure fais 16e par jour de moins donc environ 350/400e en fin de mois ... Moi ça me fait un gros trou dans le budget. Il faut juste que je prie quand reviendra le grand chef qu'il me reviendra il me repassera en 2/8 sinon c'est qu'il a fait exprès de m'y mettre, et donc les autres en journée ont droit et moi pas ... Un peu discriminant ..